



LE SERQ NE PREND AUCUNE DÉCISION

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CNPQ RDQ 9 NOVEMBRE 2020

Présents : CFDT, CFTC, CGT, FO et SERQ

1. Validation du compte-rendu du 23 juin 2020

Le compte-rendu fait l'objet de modifications de chaque OS.

FO s'étonne que la position des employeurs sur les frais du paritarisme n'apparaisse pas dans le compte-rendu. Ils répondent qu'ils ont porté le projet d'accord auprès de leur AG le 30 septembre, mais que les employeurs présents à l'AG ont remis en cause le principe même de la création du fonds.

2. Validation des orientations de la CPNEF (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation) du 9 octobre 2020

Les orientations proposées sont validées à l'unanimité puisque toutes les organisations syndicales étaient présentes à cette CPNEF.

FO rappelle que des formations comme le secourisme et la sécurité incendie sont des formations obligatoires à prendre en charge par l'employeur et non pas au titre de la formation professionnelle. Nous devons avoir des discussions à ce sujet en CPNEF mais rien n'est fait à ce jour. **FO redemande à ce que ce sujet soit abordé.**

La CFTC confirme et rappelle aux employeurs qu'ils pourraient avoir un redressement URSSAF sur ce point. Le SERQ propose d'inclure ce débat dans la négociation du futur accord formation professionnelle.

3. Accord de branche de « crise » proposé par la CGT

La CGT, tous comme nous, n'a pas voulu d'une charte ou des recommandations de bonne conduite en cas de crise notamment sanitaire.

La CGT fait une proposition d'un projet d'accord intitulé « Accord de Branche relatif à la gestion d'une crise sanitaire, d'une catastrophe naturelle, d'une catastrophe industrielle entraînant un arrêt d'activité local ou national de la branche des Régies de Quartier », accord probablement repris sur un accord existant ailleurs. De ce fait, il contient des données liées aux ordonnances actuelles que nous ne pouvant pas reprendre dans un accord plus général.

COMMISSION NATIONALE PARITAIRE DE NÉGOCIATION

REGIES DE QUARTIER

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu du 23 juin 2020
2. Validation des orientations de CPNEF du 9 octobre 2020
3. Accord de Branche de « crise » proposé par la CGT
4. Rapport Romain sur la fusion des Branches
5. Financement du paritarisme et CPPNI
6. Calendrier

Par ailleurs, FO et CGT demandent la négociation d'un accord spécifique sur le télétravail qui soit négocié en dehors de cet accord. **FO rappelle** qu'un ANI (Accord National Interprofessionnel) est en cours de négociation sur ce sujet.

Les employeurs font une lecture en séance de la proposition d'accord de la CGT et s'arrêtent article par article. Leur impréparation ne leur permet pas de prendre une décision et ils refusent systématiquement d'imposer à l'ensemble des structures de la branche quoi que ce soit. En fait, ils ne souhaitent qu'une déclaration de bonnes intentions.

Ils refusent par exemple de donner 2.62€ par jour de travail pour les télétravailleurs ! Par contre, ils sont d'accord avec la proposition de la CGT sur le fait que les salariés peuvent être obligés de prendre 10 jours de congés pendant la période !

Au bout de la discussion comme d'habitude aucune décision n'est prise et on ne sait toujours pas quand nous reparlerons de cet accord !

4. Rapport Romain sur la fusion des branches

Il n'y a rien de nouveau à ce sujet. Pour le SERQ, la convention collective des ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion) est la plus proche de la nôtre du point de vue des salaires. Dans toutes les autres conventions envisagées pour un rapprochement, les salaires sont trop élevés !

5. Financement du paritarisme et CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation)

Le SERQ dit que l'accord sur le financement du paritarisme n'a pas été adopté à l'AG car il n'y avait pas une majorité de membres présents qui étaient favorables à la mise en place de ce fonds. Le mandat des négociateurs du SERQ a donc été remis en question. Le sujet sera redébatu. FO : faudra-t-il attendre encore un an, jusqu'à la prochaine AG du SERQ ?

FO demande à remettre à l'ordre du jour la négociation de l'accord sur la CPPNI car celle-ci devrait être en place depuis la Loi Travail. L'actuelle CPNN n'a plus d'existence juridique, il est urgent de négocier. La CGT rejoint FO. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine CPNN.

6. Calendrier

FO demande que l'on fixe un calendrier et un agenda social pour les réunions de l'année prochaine. Les prochaines dates en 2021 : le 20/01, le 16/03, le 18/05.

Prochaine réunion, le 8 décembre 2020. Ordre du jour : agenda social 2020, salaires, CPPNI, financement du paritarisme, forfaits-jours, télétravail.

Paris, le 07 décembre 2020

Pour la délégation FO, Annick Allaume, Sylvie BECK